FICHE DE DONNEES DE SECURITE
FLAME RETARDANT EPOXY RESIN 2002A

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	FLAME RETARDANT EPOXY RESIN 2002A
No du produit	ER2002A, EER2002K5K, EER2002RP250G, EER2002RP250GE, EER2002RP500G, EER2002RP500GF, ZE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Résine.
Utilisations déconseillées	Nous n'avons actuellement pas d'informations sur les utilisations identifiées. Elles seront ajoutées à la présente fiche de sécurité lorsque disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur

ELECTROLUBE. A division of HK
WENTWORTH LTD
ASHBY PARK, COALFIELD WAY,
ASHBY DE LA ZOUCH, LEICESTERSHIRE
LE65 1JR
UNITED KINGDOM
+44 (0)1530 419600
+44 (0)1530 416640
info@hkw.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 (0)1530 419600 between 8.30am - 5.00pm GMT Mon – Fri

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Non classé.
Pour l'homme	Skin Irrit. 2 - H315;Eye Irrit. 2 - H319;Skin Sens. 1 - H317
Pour l'environnement	Aquatic Chronic 3 - H412

Classification (1999/45/CEE) Xi;R36/38. R43. R52/53.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Pour l'environnement

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient RÉSINES ÉPOXYDIQUES (POIDS MOLÉCULAIRE MOYEN <= 700)
Neodecanoic acid glycidyl ester

Etiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008

Mention D'Avertissement	Attention	
Mentions De Danger		
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils De Prudence		
	P280	Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
	P305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P313	Consulter un médecin.
Conseils De Prudence Supplementaires		
	P261	Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
	P333+313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette		
	EUH205	Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

RÉSINES ÉPOXYDIQUES (POIDS MOLÉCULAIRE MOYEN <= 700) **10-30%**

No CAS : 25068-38-6 **No CE : 500-033-5**

Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)
Skin Irrit. 2 - H315	R43
Eye Irrit. 2 - H319	Xi;R36/38
Skin Sens. 1 - H317	N;R51/53
Aquatic Chronic 2 - H411	

Neodecanoic acid glycidyl ester **1-5%**

No CAS : 26761-45-5 **No CE : 247-979-2**

Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)
Skin Sens. 1 - H317	N;R51/53.
Aquatic Chronic 2 - H411	R43.

Formaldehyde, polymer with 1,3 dimethylbenzene **1-5%**

No CAS : 26139-75-3 **No CE :**

Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)
Non classé.	Xi;R36/38,R37.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires Sur La Composition

Les composants non listés sont classés comme non-dangereux ou en concentration trop faible pour être mentionnés.
Ingrediants are registered on AICS

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

NE PAS FAIRE VOMIR ! Rincer soigneusement la bouche. Faire rapidement boire beaucoup d'eau à la victime pour diluer le produit chimique ingéré. Consulter immédiatement un médecin !

Contact avec la peau

Rincer rapidement la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec les yeux

Éloigner immédiatement la victime de la source d'exposition. Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de manière symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Un incendie peut être éteint avec : Mousse. Mousse résistante à l'alcool. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés à l'incendie et disperser les vapeurs.

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Porter un équipement de protection approprié. Laver soigneusement après la manipulation d'une fuite.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir également la rubrique 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Le produit contient une substance qui est dangereuse pour les organismes aquatiques, et qui peut avoir des effets indésirables à long terme sur l'environnement aquatique. Voir aussi la rubrique 12.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Entreposer dans le récipient original.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection

Conditions de procedé

Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis. Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne sera pas dépassée.

Protection respiratoire

Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP). Un appareil respiratoire à filtre combiné, type A2/P3, est recommandé. EN14387

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants en nitrile sont recommandés. Gloves should conform to EN374

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées ou un masque facial. EN166

Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau.

Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver rapidement en cas de contact avec la peau ou contamination de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Visqueux Liquide
Couleur	Noir.
Odeur	Caractéristique.
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Densité relative	1.8 @ 20 °C (68 F)
Viscosité	7000, 000 mPas 20°C (68 F)
Point d'éclair (°C)	>100 (212 F) CF (Creuset fermé).

9.2. Autres informations

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable aux températures normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non déterminé.

Polymérisation Dangereuse

Ne polymérise pas.

10.4. Conditions à éviter

Éviter le contact avec les acides et les substances oxydantes.

10.5. Matières incompatibles

Matières À Éviter

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Un feu créé : Vapeurs/gaz/fumées de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO_2). Gaz nitreux (NOx).

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

Ingestion

Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements.

Contact avec la peau

Irritant pour la peau. Peut entraîner un eczéma de contact allergique. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Contact avec les yeux

Irritant pour les yeux.

Mises En Garde Sur La Santé

YEUX, NEZ ET BOUCHE. L'exposition répétée peut causer une irritation chronique des yeux. PEAU. Dermatite mineure, éruption cutanée. Délipidation, dessèchement et gerçures de la peau.

Voie D'Exposition

Ingestion. Contact avec la peau et/ou les yeux.

Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.

RÉSINES ÉPOXYDIQUES (POIDS MOLÉCULAIRE MOYEN <= 700) (CAS: 25068-38-6)

Dose Toxique 1 - Dl 50

>5000 mg/kg (oral rat)

Dose Toxique 2 - Dl 50

>20000 mg/kg (oral rat)

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Dangereux pour l'environnement en cas de déversement dans les cours d'eau.

12.1. Toxicité

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

RÉSINES ÉPOXYDIQUES (POIDS MOLÉCULAIRE MOYEN <= 700) (CAS: 25068-38-6)

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l

3.1

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l

1.4-1.7

Ci 50, 72 H, Algue, mg/l

220

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Informations générales

Les déchets doivent être traités comme déchets spéciaux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Généralités	Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).
Notes Pour Le Transport Routier	Non classé.
Notes Pour Le Transport Par Rail	Non classé.
Notes Pour Le Transport Maritime	Non classé.
Notes Pour Le Transport Aérien	Non classé.

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN	Non classifié pour le transport.
Étiquettes De Transport	Aucun panneau d'avertissement de transport requis.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d' environnement

Législation UE

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.
Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.
Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

Autorisations (Titre VII Règlement 1907/2006)

Aucune autorisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

Restrictions (Titre VIII Règlement 1907/2006)

Aucune restriction d'utilisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Émise Par	Helen O'Reilly
Date de révision	APRIL 2013
Révision	6
No FDS	10864

Phrases - R (Texte Intégral)

R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Mentions De Danger Completes

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.